

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

3 novembre 2009

Résumé des coprésidents de la réunion
du Comité du Fonds d'investissement stratégique
28 octobre 2009

Coprésidents
Roger Ehrhardt, Canada
Katherine Sierra, Banque mondiale

Ouverture de la séance

1. La séance a été ouverte par M. Roger Ehrhardt, coprésident élu.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'assemblée a adopté l'ordre du jour provisoire, tel que présenté dans le document SCF/TFC.4/1.

Rapport d'avancement des programmes ciblés relevant du SCF

3. Le Comité du fonds fiduciaire a examiné le document SCF/TFC.4/3, intitulé *Progress Report on Targeted Programs under the Strategic Climate Fund*, et se félicite des progrès accomplis dans le cadre des trois programmes ciblés relevant du SCF, à savoir le PPCR, le FIP et le SREP.

4. Le Comité accueille avec satisfaction les annonces de contributions au Programme d'investissement forestier (FIP) et au Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) faites par les pays donateurs. Le fonds fiduciaire se réjouit en particulier de la création du Sous-comité du FIP et attend avec intérêt que le programme devienne rapidement opérationnel. Le Comité demande que les considérations suivantes soient soumises à l'attention du Sous-comité :

- a) Il est primordial que les critères retenus pour sélectionner les pays et les régions pilotes au titre du Programme d'investissement forestier (*Criteria for Selecting Country and Regional Pilots under the Forest Investment Program*) ne créent pas d'incitations aux effets pervers en ciblant exclusivement les pays qui affichent de forts taux de déboisement. Compte tenu de la nature expérimentale du programme, il est recommandé de définir des critères qui permettent d'aboutir à une sélection représentative de pays parvenus à un stade plus ou moins avancé du processus de mise en place de systèmes de gestion forestière et confrontés à différents problèmes, en particulier des pays qui ont pris des mesures immédiates pour gérer leurs ressources forestières et qui, avec une aide supplémentaire, seraient mieux à même de pérenniser les fruits des efforts déjà entrepris à l'échelon national.
- b) Le programme doit encourager les échanges sud-sud d'informations et d'expériences.
- c) Le programme doit, dans la mesure du possible, promouvoir des activités qui s'inscrivent dans le prolongement des travaux du FCPF et du programme REDD des Nations Unies.
- d) Le Comité a confirmé que l'Annexe II du document de conception du FIP (*Initial Guidance on How Transformational Change will be Defined and Assessed under the Forest Investment Program*) servira de point de départ à la préparation d'un cadre d'évaluation des résultats du FIP harmonisé avec le cadre établi pour évaluer les résultats des autres programmes ciblés du SCF. Un groupe de travail constitué par le Comité du SCF guidera l'élaboration de ce cadre, qui sera soumis à l'agrément du Sous-comité du FIP.

5. Le Comité appelle les contributeurs aux FIC et les autres donateurs potentiels à faire des annonces de contributions au Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu pour que ce programme puisse être pleinement opérationnel dans les meilleurs délais, et il demande à l'Unité administrative des FIC de s'efforcer, en collaboration avec les BMD, de mobiliser des ressources additionnelles pour le programme.

6. Le Comité approuve, à titre exceptionnel, l'affectation d'une enveloppe supplémentaire de 50 000 dollars au budget administratif de l'Unité administrative des FIC au titre de l'exercice 10 pour aider à la préparation du Rapport annuel 2010 du World Resources Institute (WRI). Le Comité demande que le WRI et l'Unité administrative veillent à ce que le rapport et le site web y afférent soient des outils qui aident les pays pilotes participant au programme à enrichir leurs connaissances. Ledit rapport devrait également constituer une importante source d'informations pour diffuser auprès d'un plus large public les enseignements tirés du PPCR.

Rapport de l'Administrateur sur la situation financière du SCF

7. Le Comité se félicite du rapport de l'Administrateur sur le SCF (SCF/TFC.4/4) et prend note de l'état d'avancement des annonces de contributions, des versements effectués à ce titre, et du total des recettes engrangées pour le SCF et ses programmes ciblés ; des financements disponibles au titre des programmes ciblés ; et de l'avancement des activités entreprises à ce jour par l'Administrateur pour gérer le SCF.

8. Le Comité encourage tous les bailleurs de fonds qui n'ont pas encore finalisé un accord/arrangement de contribution avec l'Administrateur à le faire dans les meilleurs délais et à prendre des dispositions pour verser leurs contributions au fonds fiduciaire par anticipation.

9. Le Comité convient d'effectuer un seul audit des états financiers établis sur la base des encaissements-décaissements pour l'année civile 2009. À compter de l'année civile 2010, les états financiers à vocation spéciale de l'Administrateur, de l'Unité administrative et de chacune des activités des BMD financée au moyen du SCF feront chaque année l'objet d'un audit externe complet.

10. Le Comité prend note de l'avancement du processus visant la conclusion d'un Accord sur les modalités financières avec les BMD et compte que tous les accords seront finalisés rapidement pour que les activités opérationnelles au titre du fonds puissent aller de l'avant. Le Comité n'a pas approuvé la recommandation relative à la question soulevée dans le paragraphe 14 du document concernant le produit des placements des fonds affectés au budget administratif des BMD et convient de réexaminer cette question lors d'une prochaine réunion, sur la base des informations supplémentaires devant être fournies par l'Administrateur.

11. Le Comité se félicite des mesures qui ont déjà été prises pour que l'élaboration des systèmes informatiques nécessaires à la gestion du SCF puisse démarrer.

Élection du coprésident

12. Conformément au Cadre de gouvernance du SCF, le Comité du SCF a élu l'un de ses membres, M. Singgih Riphath, représentant l'Indonésie, coprésident pour la prochaine période de six mois allant du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010.

Clôture de la séance

13. La réunion s'est terminée le 28 octobre 2009.